

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22-442-1933 Concours pour l'admission au stage a l'Ecole coloniale en 1934.

n° 22-442-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 août 1933

Numéro JO
n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro
30 septembre 1933

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Ministre des colonies en date du 31 juillet 1933, inséré au Journal officiel de La République PR du 1° août 1933, le concours prévu par l'article 6 du décret du 10 juillet 1920. pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale des adjoints des services civils et des commis principaux des secrétariats généraux, aura lieu les 3 et 4 avril 1934, dans les conditions fixées par l'arrêté organique du 9 août 1930. Le nombre de places mises au concours est fixé à 20 Les demandes devront être formulées au plus tard le 1° novembre 1933.